Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 11-12

Artikel: Des camps de la protection civile pour héberger des Tamoules?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367325

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sonnes, hommes et femmes, ont été engagés durant toute la journée dans les homes et les hôpitaux mentionnés ci-dessus ainsi qu'à la clinique psychiatrique universitaire de Waldau, afin de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris lors de cours d'introduction et des cours complémentaires. Le premier jour du cours, les personnes en question ont été familiarisées à leurs futures tâches à l'aide d'une présentation audio-visuelle de Pro Infirmis; de même, ils ont eu la possibilité de se familiariser eux-mêmes au fonctionnement des chaises roulantes, qui n'est pas toujours évident.

Outre cette partie de l'exercice consacrée spécifiquement à l'assistance, ce service – qui comprend environ 300 femmes et hommes – de l'organisation de la protection civile de la ville de Berne a également pu se perfectionner dans d'autres secteurs techniques (AC, lutte contre le feu, etc.).

Monsieur Roland Zahn, chef de ce service voudrait, dans deux ans, franchir un pas supplémentaire, à savoir: organiser un exercice consistant à faire séjourner dans un abri durant 4 jours des pensionnaires d'hôpitaux et de homes. «Ce n'est que de cette façon, déclare Roland Zahn, en vivant la réalité telle qu'elle est, que notre service d'assistance pourra vraiment se préparer à sa tâche en cas de catastrophe.» En cas de guerre ou de catastrophe en effet, le service d'assistance de la ville de Berne est chargé de prendre soin des réfugiés civils et des sans-abri. Cette tâche plus que difficile exige donc que l'on dote le service de l'assistance d'un grand nombre de spécialistes. C'est la raison pour laquelle il conviendra de disposer, pour l'exercice prévu dans deux ans, de traducteurs, de pasteurs, d'assistants sociaux et de spécialistes en objets de valeur.

Conformément à la structure fédéraliste de la protection civile, le Service d'assistance de la ville de Berne suit pour une partie son propre chemin. En outre, selon l'Office fédéral de la protection civile, l'assistance aux réfugiés civils n'est pas confiée partout à la protection civile. Voilà pourquoi il manque au service d'assistance de la protection civile une importante documentation que doivent par conséquent se procurer les responsables, en prenant partiellement le temps nécessaire sur leurs loisirs. C'est ainsi que Monsieur Zahn, chef de service, Monsieur Hendrik Baumgartner, chef de détachement, et d'autres membres de la protection civile se sont rendus dans la région de Vienne, à leurs propres frais, au début du mois d'août 1984 pour y apprendre à connaître un camp de régugiés hébergeant actuellement quelque 2000 personnes. Ils ont pu visiter en outre un camp réservé aux réfugiés souffrant de maladies chroniques. Après ces visites qui, à maints égards, ont beaucoup appris aux représentants bernois de la protection civile, Monsieur Zahn a pu constater qu'il est tout à fait possible de traiter un grand nombre de réfugiés durant une période prolongée dans des conditions humanitaires satisfaisantes, si l'on dispose d'un personnel qualifié et de locaux d'hébergement appropriés.

Des camps de la protection civile pour héberger des Tamoules?

hwm. Selon Monsieur Roland Zahn, chef de service de l'assistance de la protection civile de la ville de Berne, son service, qui comprend 300 femmes et hommes, serait tout à fait en mesure de gérer un camp de réfugiés Tamoules durant toute l'année. Le seul problème est que les personnes astreintes à la protection civile devraient accomplir deux semaines de service environ, ce qui n'est, en l'état, pas prévu par la loi. Monsieur Zahn expose: «Nous nous sommes sérieusement demandé si nous ne pourrions pas, en tant que protection civile, ouvrir un camp de réfugiés pour les Tamoules. Comme notre projet n'a pas rencontré partout les appuis nécessaires, nous avons été contraints d'y renoncer.»

Monsieur Hans Feuz, chef du service de protection civile de la ville de Berne, estime que l'on ne saurait parler d'un camp de réfugiés pour les Tamoules, pour la raison principale que le Département fédéral de justice et police (DFJP), auquel est subordonnée la protection civile, n'autoriserait absolument pas un tel casernement, en raison d'une intervention parlementaire. Par ailleurs, même si un camp de ce genre pouvait indubitablement être intéressant pour la formation des personnes appartenant au service d'assistance, il ne serait pas réaliste de vouloir le mettre en place, étant donné qu'aux termes de la loi, les personnes de troupes astreintes à la protection civile ne peuvent être appelées en service que deux jours par an (les spécialistes, six jours et les chefs, dix jours). Or, poursuit Monsieur Feuz, il faudrait les convoquer en service pour un mois entier, si l'on voulait faire fonctionner correctement un tel camp.

Même si la Direction de l'assistance publique de la ville de Berne devait montrer un grand intérêt pour le service d'assistance de la protection civile, l'établissement de camp de réfugiés pour les Tamoules poserait de nombreux problèmes. Telles sont les affirmations de Madame Annemarie Saxer, adjointe de cette direction. En effet, la prise en charge de réfugiés exige que ceux qui s'y consacrent, puissent le faire pendant très longtemps, ce qui est l'unique moyen d'établir avec ces réfugiés de bonnes relations, sans lesquelles il n'est pas possible de résoudre les problèmes difficiles. Selon Annemarie Saxer, en raison même des prescriptions légales précitées, une rotation du personnel d'assistance de la protection civile poserait de graves problèmes.

(Photos: Fritz Friedli)